



Devis	
Devis n°2024- 066	
Date :	25/06/2024

Nom Mahel Magicien
Adresse 106 bis rue pierre Carlier
Code postal - Ville 95370 - Montigny les Cormelles

Adresse e-mail contact@mahel-magic.com
Téléphone 06 23 74 85 61
Site www.mahel-magic.com

Facturé à
Nom Mairie de Jouy le moutier
Adresse 58 Grande rue
Code postal - Ville CS70057 Jouy-le-Moutier
95008 - Cergy-Pontoise Cedex
Adresse e-mail
Téléphone
No TVA

Date d'échéance de règlement 30/12/2024
Lieu de l'événement à définir

Date	Description	Prix unitaire	Qté	Total HT
23/11/24	Comédie magique Malou et l'ours Balou spectacle clé en main	1100	1	1100
				0
				0

Total HT 1 100.00 €
Taux de Tva 20%
Total Tva 220.00 €
TOTAL TTC 1 320.00 €

Les intervenants apportent leurs matériels et les consommables.

Des pénalités correspondant au taux directeur de la BCE (la Banque Centrale Européenne), majoré de 10 points seront applicables en l'absence ou en cas de retard de paiement.
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L 441-3 et L 441-6 du code de commerce.
Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Coordonnées bancaires
Titulaire du compte : MAHEL MAGICIEN
IBAN FR76 1695 8000 0157 9138 6874 665
BIC : QNTOFRP1XXX

Mahel Magicien
Siège social : 106 B RUE PIERRE CARLIER, 95370 MONTIGNY-LES-CORMELLES
EURL au capital de 500€
N° SIRET : 98193332800016 / RCS PONTOISE 981933328 / APE : 9001Z
N° TVA intracommunautaire : FR12 981933328
Tél : 06 23 74 85 61 / Email : contact@mahel-magic.com

CONDITIONS GENERALES

1. GÉNÉRALITÉS

Toute commande comporte de plein droit l'acceptation des conditions générales suivantes et, le cas échéant, les conditions particulières précisées au moment de la commande.

Les offres sont valables dans la limite du délai d'option qui, sauf stipulation contraire, est de 30 jours nets à dater de la remise de l'offre et dans la limite de disponibilités.

Les renseignements portés sur les supports publicitaires ne sont donnés qu'à titre indicatif, l'intervenant pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis. Les délais d'intervention sont estimatifs.

L'acheteur est responsable de la sécurité du public lors du travail de l'intervenant. Il se doit, entre autre, de vérifier qu'aucun spectateur n'est allergique au latex lors des animations de ballons et que les locations sont utilisées dans de bonnes conditions.

L'acheteur s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité des documents mis à sa disposition (offre de prix, spécifications techniques...).

2. COMMANDE

Toute clause ou condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande du client, qui serait en opposition avec les présentes conditions, serait considérée comme nulle. Aucune addition, omission ou modification à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions de vente ne liera l'intervenant, sauf acceptation écrite de sa part. En cas de modification quelconque (désignation, horaire...) d'un ordre déjà reçu et confirmé par l'intervenant, les conditions antérieurement accordées ne peuvent être reconduites sans accord de l'intervenant.

3. ACCES

L'acheteur garantit la disponibilité et l'accessibilité du lieu en voiture lors du dépôt et de l'enlèvement du matériel de spectacle.

En cas de difficultés d'accès non prévues, nous nous réservons le droit d'appliquer des frais supplémentaires pour couvrir les coûts additionnels liés à ces contraintes.

4. ACOMPTE

pas d'acompte

Coordonnées bancaires

Titulaire du compte : MAHEL MAGICIEN

IBAN FR76 1695 8000 0157 9138 6874 665

BIC : QNTDFRP1XXX

L'acheteur paiera un pourcentage du prix fixé en fonction de la date d'annulation et ce même en cas de force majeure :

- 90 jours et plus avant la date convenue de réalisation de la prestation : 20%
- entre 30 et 90 jours avant la date convenue de réalisation de la prestation : 60%
- moins de 30 jours avant la date convenue de réalisation de la prestation : 90%

6. ABSENCE-MALADIE

En cas de maladie ou d'empêchement d'assurer la prestation, Mahel Magicien sera tenu d'en aviser le client dans un délai de 24 heures en précisant la durée probable de l'absence. En cas de prolongation d'arrêt de travail, Mahel Magicien devra transmettre au client, dans les plus brefs délais, le certificat médical justifiant de cette prolongation. En tout état de cause, les parties conviennent expressément qu'en cas de maladie de l'intervenant ou de la personne en charge de la prestation, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par Mahel Magicien

7. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les règlements sont à trente jours nets date de facture. Les règlements par mandat administratif sont également acceptés dans un délai qui n'excède pas trois mois nets date de facture. Le coût de la prestation devra être réglé en euros.

8. DEFAUT DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité d'intérêts fixés à un taux ramené au mois, correspondant au taux de base bancaire en vigueur à l'époque où le retard est constaté, majoré de 50% (loi 92-1442 du 31.12.92), outre les frais de recouvrement. Cette disposition étant convenue de façon formelle et irrévocable entre les parties ne nécessitera aucune mise en demeure préalable, et ceci par dérogation expresse aux articles 1146 et 1153 du Code Civil. Dans l'hypothèse où l'intervenant accorderait un report d'échéance, il n'y aurait pas novation de la dette. A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance) l'intégralité des sommes dues par le client à l'intervenant deviendra immédiatement exigible.

9. LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage)

Merci de nous retourner un exemplaire de ce devis signé avec votre nom et revêtu de la mention "Bon pour accord"

Pour l'entreprise

Pour le client
fait à S. G. A. le 25/06/2024
Signature
Pour le Maire et par délégation
Naima SOBIHI
Directrice des Solidarités
Mairie de Jouy-le-Moutier